

Sports & Compagnie

Règlement d'Ordre Intérieur





Table des matières

1. Présentation de l'ASBL Sports & Compagnie	2
2. Projet pédagogique	2
3. Périodes	2
4. Lieux	3
5. Organisation quotidienne d'une journée de stage	3
6. Public accueilli – Répartition des groupes	4
7. Accessibilité au centre de vacances	4
8. Repas et boissons	5
9. Temps de repos	5
10. Accueil de début et de fin de journée gratuit	5
11. Vêtements et matériel à prévoir	6
12. Déplacements à l'extérieur	6
13. Règles de sécurité générale	6
14. Modalités d'inscription	7
15. Modalités de paiement	7
16. Réductions	7
17. Politique d'annulation et de remboursement	8
18. Fiche santé	8
19. Dispositif d'urgence	8
20. Usage de médicaments et accidents	9
21. Perte – Vol – Dégradation	10
22. Attestation mutuelle	10
23. Déduction fiscale	10
24. Règles de vie lors des stages	11
25. Droit à l'image	11



1. Présentation de l'ASBL Sports & Compagnie

L'ASBL *Sports & Compagnie* organise :

- Des stages pendant les vacances scolaires
- Des animations ponctuelles durant toute l'année (anniversaires,...)

L'ASBL propose aussi du prêt de matériel de l'ASBL.

Siège social: Avenue des Alouettes, 40 - 1480 Clabecq

Présidente: Verstraeten Solange

Secrétaire: Pierre Sophie

Trésorière: Migot Jessica

Mandataires: Gilles Audrey et Migot Jennifer

Site Internet: www.sportsetcompagnie.be

Page Facebook : Sports et Compagnie

Contact

E-mail: sportsetcompagnie@gmail.com

Téléphone: 0479.31.33.68 (Gilles Audrey) ou 0479/52.10.45 (Migot Jennifer)

2. Projet pédagogique

L'ASBL *Sports & Compagnie* a pour projet pédagogique de contribuer à l'encadrement, à la curiosité et à l'épanouissement des enfants.

Nous assurons un encadrement de qualité en engageant un maximum de moniteurs diplômés ou en formation. Un coordinateur breveté encadre toujours les animateurs à chaque stage.

Vous pouvez consulter notre projet pédagogique sur notre site Internet <http://www.sportsetcompagnie.be/> dans l'onglet « L'ASBL » → « ROI & Projet pédagogique » ou via ce lien.

3. Périodes

Sports & Compagnie propose des stages pendant les vacances scolaires :

- 1 ou 2 semaine(s) pendant les vacances de Toussaint
- 1 ou 2 semaine(s) pendant les vacances de Carnaval
- 2 semaines pendant les vacances de Pâques
- 6 ou 7 semaines pendant les vacances d'été



Par tranches d'âge, les enfants seront amenés à découvrir le thème de la semaine à travers différentes activités : sport, cuisine, musique, bricolages, contes, grimages, jeux de société...

4. Lieux

Les stages se déroulent à l'école Les 2 Tilleuls de Noucelles (Rue Robert Ledecq, 17a –1440 Wauthier-Braine).

5. Organisation quotidienne d'une journée de stage

Journée type

Accueil	7h30-9h
Début des activités	9h*
Collation	10h-10h15
Temps de jeux libres	10h15-10h30
Activités	10h30-12h
Repas	12h-12h40
Temps de jeux libres	12h40-13h30
Activités	13h30-15h (ou sieste jusqu'à ce que l'enfant se réveille de lui-même)
Goûter	15h-15h20
Temps de jeux libres	15h20-15h40
Feedback de la journée + histoire	15h40-16h
Fin des activités + accueil des parents	16h**
Garderie	16h-18h

Déroulement de la journée

* A 9h, la journée commence généralement par l'accueil en musique pour tous les enfants. L'enfant est donc pris en charge par son animateur de référence et les activités peuvent commencer.

Il est donc important que les enfants soient présents un peu avant 9h afin d'assurer le bon déroulement du début des activités.

** Après les activités, si une tierce personne (autre que les tuteurs de l'enfant) vient chercher



vosre enfant, il est obligatoire de nous en informer au préalable. Sans cela votre enfant ne pourra être repris.

6. Public accueilli – Répartition des groupes

Les activités proposées par l'ASBL sont destinées aux enfants âgés de 2,5 ans à 7 ans durant l'année scolaire et de 2,5 ans à 9 ans durant l'été.

Durant les stages, les groupes d'enfants sont déterminés en fonction de l'âge. Ils comptent entre 8 et 12 enfants par animateur selon l'âge de ceux-ci (âgés de moins ou de plus de 6 ans). Nous accueillons au maximum 50 enfants par semaine.

La plupart des activités se déroulent par groupe mais nous organisons aussi des jeux collaboratifs et collectifs en mélangeant les groupes (chasse aux trésors, parachute, jeux récréatifs,...). Ceci permet une entraide entre les plus grands et les plus petits étant donné que tous les âges sont alors mélangés.

7. Accessibilité au centre de vacances

Enfants porteurs d'un handicap

Les enfants à besoins spécifiques peuvent être accueillis. Les parents de l'enfant doivent rencontrer un des responsables afin d'organiser au mieux l'intégration de l'enfant. Il est demandé aux parents de nous expliquer les besoins particuliers de leur enfant. Nous pouvons adapter l'encadrement et les activités si nécessaire.

Maladies contagieuses

Les enfants victimes de maladies contagieuses doivent le faire savoir le plus rapidement possible et seront écartés.

- Pédiculose (présence de poux sur la tête) Les poux ne sont pas en exclusivité dans les écoles. Toutes les collectivités peuvent malheureusement rencontrer un problème de poux. C'est une problématique délicate car elle crée parfois des stigmatisations de certains enfants et de leur famille. Dans la plupart des cas, une fois le traitement entamé, les enfants ne sont plus contagieux. Les parents seront informés du problème à la fin de la journée et devront réaliser le traitement le soir : - Peignage des cheveux mouillés avec peigne à poux. - Traitement local avec un pédiculicide : shampoing à base de Pyrethriinoïdes, lotion à base de Malathion. Si le traitement a été effectué, l'enfant sera accueilli le lendemain pour participer aux activités.



8. Repas et boissons

Il est demandé aux enfants d'avoir dans leur sac:

- Une gourde ou une bouteille d'eau (de l'eau potable est mise à leur disposition)
- Un repas de midi (éviter les plats à réchauffer)
- Une collation pour la pause du matin.

Un goûter sain est offert chaque jour aux enfants (fruits, légumes, produits laitiers, céréales...).

Remarque:

Il est important de notifier dans la fiche-santé les éventuelles allergies ou la prise de médicament de votre enfant.

9. Temps de repos

Après le repas de midi, une sieste est proposée aux enfants (âgés de 2,5 ans à 5 ans) en fonction de leurs besoins. Le temps de repos est surveillé toujours par la même personne afin que l'enfant ait des repères et soit rassuré.

Pour les autres enfants (du même groupe) qui n'en ressentent pas le besoin, des activités sont prévues (jeux ludiques, dessins, contes...).

10. Accueil de début et fin de journées gratuites

Avant le début des activités, l'équipe d'animation de l'ASBL accueille les enfants à partir de 7h30.

A la fin de la journée, un accueil est également proposé de 16h à 18h.

Un matériel ludique et adapté est mis à la disposition des enfants durant l'accueil.

Cet encadrement est offert par l'ASBL.

Par respect pour le personnel, il est demandé aux parents, tuteur ou tierce personne (sur autorisation préalable) de respecter l'horaire de l'accueil de fin de journée en venant chercher les enfants avant l'heure de fermeture de l'accueil (18h).



11. Vêtements et matériel à prévoir

Pour les stages nous demandons d'**amener**:

- Un pique-nique et une collation.
Un goûter sain est offert : laitage, céréales, fruits, légumes...
- Une bouteille d'eau
- Une tenue vestimentaire adéquate pour faire du sport
- Des affaires de rechange en cas d'accident
- Le nom de votre enfant doit se retrouver sur ses affaires
- Une veste de pluie
- Une casquette et de la crème solaire en cas de beau temps

Il est **interdit** d'apporter au stage :

- Des jouets
- Des chips et des sodas
- Des bijoux
- Les sandales sont fortement déconseillées

N.B. : une semaine avant la venue de votre enfant en stage, un mail récapitulatif vous sera envoyé indiquant les dernières informations importantes.

12. Déplacements à l'extérieur

Pour certains stages, nous sortons de l'enceinte de l'école et prenons le bus de la TEC (ligne directe). Un encadrement spécifique est prévu et les enfants portent un gilet jaune fluo durant le trajet.

Les parents doivent signer un document autorisant leur enfant à prendre part à ces activités extérieures.

13. Règles de sécurité générale

L'ASBL met en œuvre un maximum de moyens pour assurer au mieux la sécurité des enfants: matériel aux normes, moniteurs ayant un diplôme pédagogique, formation aux premiers secours pour les coordinatrices, locaux scolaires adaptés...

Toutes les normes ONE sont également respectées : hygiène, santé, encadrement...



14. Modalités d'inscription

En inscrivant vos enfants aux activités proposées par l'ASBL *Sports & Compagnie*, vous adhérez à notre Règlement d'Ordre Intérieur et à notre projet pédagogique. Ils sont consultables sur notre site internet (www.sports_et_compagnie.be). L'acceptation de notre ROI est indispensable pour valider l'inscription de votre enfant (via le formulaire d'inscription).

L'inscription aux stages se fait pour la semaine complète. Nous n'acceptons pas les demi-journées pour une question d'organisation, d'activités continues, de bien-être et de socialisation avec les autres enfants.

L'inscription aux stages se fait sur notre site Internet www.sportsetcompagnie.be en complétant le formulaire de pré-inscription en ligne dans la rubrique « Stages de vacances » « Inscrivez-vous »).

Un mail de bonne réception vous sera envoyé avec les modalités d'inscription (fiche médicale, RGPD et charte) et les instructions quant au paiement. Le versement de ce dernier dans les cinq jours ouvrables finalise l'inscription.

Les places sont limitées. Si un stage est complet, il le sera notifié sur notre site Internet.

15. Modalités de paiement

Les paiements se font de préférence par virement bancaire. Ils confirment l'inscription.

Le paiement du stage doit nous parvenir dans les 5 jours ouvrables dès la réception du mail de confirmation. Nous vous demandons de respecter ces délais.

Le montant du stage est à verser sur le numéro de compte suivant: BE75 0017 2367 5751. Il est important de préciser le nom et le prénom de l'enfant ainsi que la semaine de l'activité.

L'inscription aux stages n'est effective qu'à partir du moment où vous recevez notre mail de confirmation d'inscription et que vous avez payé le stage.

Pour toute difficulté ou étalement de paiement, n'hésitez pas à contacter les responsables : Gilles Audrey 0479/31.33.68 – Migot Jennifer 0479/52.10.45) ou par mail sportsetcompagnie@gmail.com

16. Réductions

Une réduction de 10 € est accordée aux personnes habitant Braine-le-Château, ou travaillant dans la commune.

Une réduction de 5 € est également octroyée à partir du 2ème enfant inscrit.



17. Politique d'annulation et de remboursement

Annulation de votre part

Pour une annulation intervenant plus de 40 jours calendrier avant le début du stage la somme versée sera remboursée dans sa totalité.

Pour une annulation qui interviendrait entre 40 jours et 15 jours avant le stage, la somme versée sera remboursée à l'exception des frais d'inscription dont le montant s'élève à 30 €.

Pour une annulation qui interviendrait dans les 15 jours précédant le stage, aucun remboursement ne sera accordé.

En cas de maladie survenant avant ou pendant le stage

En cas de maladie de minimum deux jours consécutifs de l'enfant, le remboursement des journées de stage auxquelles l'enfant n'a pas pu participer peut être obtenu sur production d'un certificat médical dans un délai d'une semaine.

Le certificat médical doit nous parvenir soit par mail sportsetcompagnie@gmail.com, soit en main propre sur le lieu du stage, soit par courrier à l'adresse suivante : ASBL Sports et Compagnie, 40 av des Alouettes, 1480 Clabecq.

Annulation de la part de l'ASBL

L'ASBL *Sports & Compagnie* peut être contrainte d'annuler un stage si le nombre minimum de participants n'est pas atteint : 10 enfants minimum par semaine.

Si c'est le cas, l'ASBL vous en informera le plus rapidement possible. Le remboursement total sera effectué.

18. Fiche santé

Une fiche santé est demandée aux parents chaque année civile. Cette fiche vous sera envoyée par mail.

Si certains changements interviennent par la suite, concernant la santé de l'enfant, il est impératif d'en avertir les responsables avant le début de l'activité afin de compléter la fiche médicale.

19. Dispositif d'urgence

En cas d'urgence, l'équipe d'animation appliquera le plan d'urgence lié à l'établissement dans lequel se passe le stage.

Ce plan d'urgence est connu par les animateurs.



Des consignes de sécurité sont affichées en nombre suffisant à des endroits apparents et facilement accessibles dans les locaux. La démarche à suivre en cas d'incendie ou autres y est renseignée.

Si l'alarme retentit, l'ordre sera d'évacuer tous les occupants en suivant les itinéraires d'évacuation. Tout le monde se rend au lieu de rassemblement en attendant l'intervention et les consignes des secours.

20. Usage de médicaments et accidents

Usage de médicaments

Les animateurs et coordinateurs ont à leur disposition une boîte de premiers secours (désinfectant, cold pack, pansement, pommades de premier secours (ex : Homéoplasmine),...)

L'administration de médicaments n'est possible que sous prescription médicale. En cas de fièvre, du Perdolan pourra être administré avec l'accord des parents ou tuteurs.

Remarque:

Il est important de notifier dans la fiche-santé les éventuelles allergies ou la prise de médicament de votre enfant.

Accidents

Une assurance accidents corporels couvre les enfants qui fréquentent les stages et les personnes qui y travaillent. L'assurance ne couvre pas les dégâts matériels.

En cas d'urgence, les parents ou tuteurs légaux seront prévenus le plus rapidement possible. Si l'ASBL ne parvient pas à joindre les parents ou tuteurs et si l'urgence le requiert, l'intervention se fera sans leur consentement. Les parents/tuteurs légaux autorisent donc que la prise en charge ou les traitements jugés nécessaires soient entrepris pendant le stage par le responsable ou par le service médical. Le médecin est alors autorisé à prendre des décisions qu'il juge urgentes et indispensables pour la santé de l'enfant, même pour une intervention chirurgicale.

Remarque : Notre ASBL souscrit une assurance au nom des participants qui couvre les frais médicaux. Cependant il est conseillé d'avoir une "RC familiale".



21. Perte – Vol – Dégradation

Perte – Vol

L'ASBL *Sports & Compagnie* décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation d'objets ou de matériels. En aucun cas, *Sports & Compagnie* ne pourra être tenu pour responsable de tels actes.

Il est conseillé que les enfants ne prennent aucun objet de valeur ou vêtement de marque sur le lieu de stage.

Il est également conseillé d'inscrire le nom de votre enfant sur les vêtements et objets qui lui appartiennent.

Dégradation

Toute dégradation du matériel de l'ASBL sera facturée aux parents.

Remarque :

L'ASBL se réserve le droit d'exclure à tout moment une personne mettant en danger la sécurité ou le bien-être des autres participants. Aucune indemnité ne sera due à ce titre.

22. Attestation mutuelle

La participation financière demandée se situe entre 75 € et 120 € pour les stages et est variable pour les autres activités. Cette participation comprend les activités, l'assurance et l'encadrement.

Une intervention de votre mutuelle est possible. Il vous suffit de demander le document type à votre mutuelle et de donner ce document au coordinateur du stage lors de la semaine de stage. Une fois complété, il vous sera rendu au plus tard à la fin de la semaine de stage.

23. Déduction fiscale

L'ASBL *Sports & Compagnie* est agréée par l'ONE. De ce fait, les frais d'inscription d'enfants de moins de 14 ans font l'objet d'une réduction d'impôts. Nous vous remettons à la fin du stage une attestation fiscale à joindre à votre déclaration d'impôts. Le montant maximum de frais déductibles est fixé à 13 € par jour et par enfant.



24. Règles de vie lors des stages

Les moniteurs sont chargés de l'animation et de la surveillance des enfants. Tous les actes posés dans ce cadre devront être en conformité avec les prescriptions du projet pédagogique.

Pour que les moniteurs puissent exercer leur travail correctement, l'enfant est soumis à son autorité.

Des règles du « bien vivre ensemble » sont établies avec les enfants via une charte illustrée avec notre mascotte Kali. Il est important que les enfants s'approprient ces règles. L'adulte se portera également garant de ces règles.

Parmi ces règles du « bien vivre ensemble » :

- Respect des autres et des choses,
- Respecter les autres avec leurs différences,
- Utiliser les lieux et le matériel de stage prévu à leur usage,
- Garder le calme pendant les périodes de sieste et de repas,
- Demander de l'aide aux adultes en cas de besoin

Le non-respect des règles de vie, un comportement discriminatoire (basé sur la race, l'origine socioculturelle et socio-économique) ou tout manque de respect envers toute personne présente (animateur, coordinateur, autre membre du personnel) ainsi que tout comportement incorrect ou indiscipliné (vandalisme, vol...) d'un enfant fera l'objet d'un avertissement auprès des parents ou tuteurs légaux en fin de journée par le coordinateur.

Passé deux avertissements, le coordinateur peut décider d'exclure temporairement ou définitivement l'enfant du stage en fonction de la gravité des actes commis.

25. Droit à l'image

L'ASBL peut être amenée à photographier (ou filmer) les enfants durant les stages. Les parents doivent signer une autorisation nous permettant de diffuser des photos sur notre site, sur les flyers ou tout autre objet publicitaire.

Si les parents changent d'avis, ils doivent en informer les responsables (Gilles Audrey/Migot Jennifer)

Les parents pourront consulter le Règlement d'Ordre Intérieur et le Projet Pédagogique de l'ASBL sur le site Internet ou sur l'endroit de stage.

L'inscription à l'un de nos stages impliquera l'adhésion de notre règlement d'ordre intérieur.

Règlement d'Ordre Intérieur



Annexes

- Fiche médicale ONE
- Autorisation de sortie du lieu de stage
- Autorisation de droit à l'image